

# Etat des lieux et perspectives de l'action de pâturage sur les propriétés régionales

Forum des gestionnaires  
d'espaces naturels – 10 juin 2021



# Sommaire

---

- 1. L'AEV : préserver les espaces naturels en Ile-de-France**
- 2. Installer des éleveurs et développer la gestion par pâturage**
- 3. Exemples de pâturage sur des terres régionales**

# 1 – L'AEV : préserver les espaces naturels en Ile-de-France



# L'AEV en bref



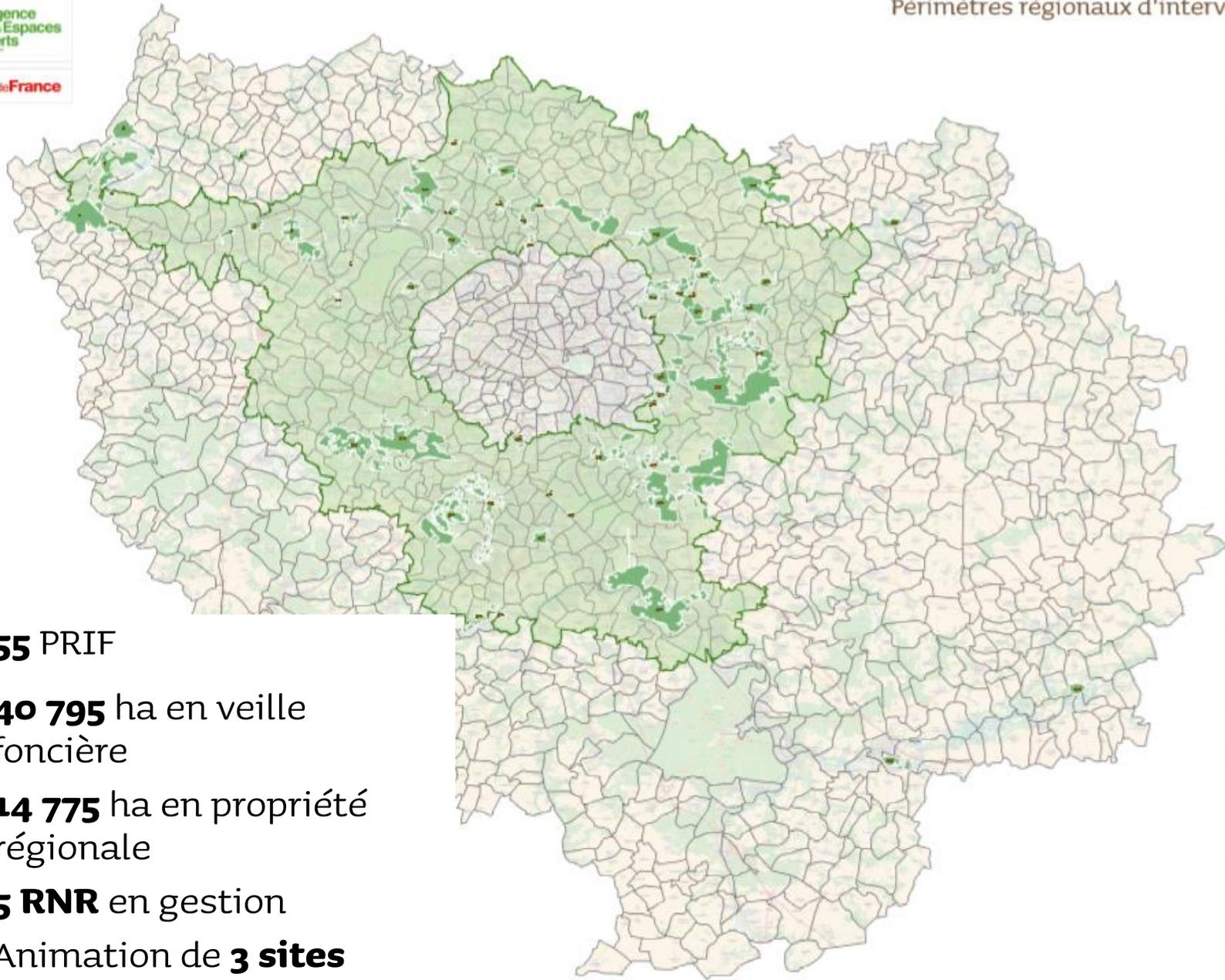
• Date de création : 1976 – l'AEV est « chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêt et de promenade ».

• Principal financeur :



• Missions :

- Accompagner les projets territoriaux pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Aménager et gérer les espaces naturels et forestiers régionaux
- Reconquérir des espaces et créer de grandes continuités



- 1, Rosny
- 2, Filcourt
- 3, Roches-Cuyon
- 4, Molsaon
- 5, Galluis
- 6, De Saint-Louis
- 7, Bout du monde
- 8, Plaine de la Haye
- 9, Butte de Maremval
- 10, Vergers de Selme
- 11, Hautti et Otse
- 12, Plaine de Pierrelaye
- 13, Plaine de Montesson
- 14, Boissy
- 15, Buttes du Paris
- 16, Marais de Stors
- 17, Vallée de Chauvry
- 18, Plateau d'Andilly
- 19, Coteaux de Nézant
- 20, Ecouen et vallée du petit Rosne
- 21, Butte Pinson
- 22, Montgé
- 23, Plaine de France
- 24, Bondy
- 25, Coteaux de l'Aulnoye
- 26, Vallières
- 27, Mont Guichet
- 28, Dhuis
- 29, Moulin des Marais
- 30, Claye-Souffry
- 31, Vallée de la Marne
- 32, Précy-sur-Marne
- 33, Grand-Voyeux
- 34, Brosse et Condoître
- 35, Fermières
- 36, Mauboué
- 37, Plaisis-Saint-Antoine
- 38, Vallée du Morbras
- 39, Grosbois
- 40, La Tégéval
- 41, Vallées de l'Herres et du Révelion
- 42, Rougeau-Bréviande
- 43, Seigliats
- 44, Gouaix
- 45, Bois Chardon
- 46, Posse aux Carpes
- 47, Saint-Eutrope
- 48, Montjean
- 49, Orge Avial
- 50, Hurepohé
- 51, Saint-Vrain
- 52, Chaplainville
- 53, Etréchy
- 54, Plateau de Saclay
- 55, Haute Vallée de Chevreuse

➤ **55** PRIF

➤ **40 795** ha en veille foncière

➤ **14 775** ha en propriété régionale

➤ **5 RNR** en gestion

➤ Animation de **3 sites Natura 2000**

# Les objectifs agricoles

---

## ✓ 3 orientations de l'action agricole de l'AEV

1. Garantir **le maintien des espaces agricoles**
2. Favoriser **l'installation d'agriculteurs** en zone périurbaine
3. Encourager une **agriculture durable et diversifiée**

→ **L'action agricole de l'AEV s'inscrit dans le cadre du Pacte agricole de la Région IDF**

# L'AEV et l'agriculture



**17 000 ha**

de terres agricoles sous veille  
foncière



**2300 ha de terres agricoles**  
propriété de la Région



**135 agriculteurs**

locataires de l'AEV dont :

**50%** en grandes cultures  
**27%** en agriculture spécialisée  
**23%** en élevage



**1 locataire sur 2**

pratique les circuits courts  
**19% des locataires**  
ont fait le choix de l'agriculture  
biologique

## 2 – Installer des éleveurs et développer la gestion par pâturage



# Le pâturage sur les propriétés régionales

20 PRIF avec du pâturage  
379 ha

17 par des  
éleveurs

13 équins  
124 ha

5 par des  
particuliers

8 bovins  
140 ha

3 en prestation  
de services ou  
délégation de  
gestion

6 ovins  
113 ha

1 caprin  
2 ha

- **135 ha** de pâturage en espace naturel ou paysager
- Présence de **pâturage sur 3 RNR / 5** en gestion AEV
- 2 sites en RNN gérés par pâturage
- **3 sites** en projet

# Partenariat avec des éleveurs vs eco-pâturage

## Pâturage assuré par un éleveur

- Uniquement si éleveur à proximité
- Souvent en complément d'autres parcelles
- souvent besoin de MAEC
- compromis à trouver entre objectifs de gestion et contraintes de l'éleveur

## Prestation d'éco-pâturage

- Priorité sur des objectifs de gestion
- Surfaces parfois trop faibles
- Souvent espaces à forte contraintes (accessibilité, etc)

### Installer un éleveur

- Système viable économiquement
- Possibilité d'installer des bâtiments
- Viabilité de la parcelle

Modalité de sélection :  
lancement d'un appel à candidatures

# Quel type de contrat ?

	Baux ruraux	Conventions gratuites
Loyer	Oui	Non
Durée	9 ou 18 ans, renouvelable jusqu'à la retraite	5 ans
Contraintes de gestion pour l'agriculteur	Non	Oui : CDC de gestion inclus dans la convention
Avantages	Vision long terme pour l'agriculteur	Gratuité
Inconvénients	Payant	Plus précaire pour l'agriculteur, Investissements réalisés par l'agriculteur sur les parcelles limités
Cas d'utilisation par l'AEV	Lorsque pas de contraintes particulières sur la gestion du site	Sites à forts enjeux environnementaux ou peu rentables pour l'agriculteur

# Suivi de la gestion par pâturage

Sur les sites à plus fort enjeu, un suivi est réalisé de manière hétérogène sur les parcelles en convention :

- En RNR
    - Suivis faunistiques réalisés sur Moisson (avifaune et entomofaune)
    - Cahier de pâturage
    - Ex sur la RNR de Moisson :
      - Réalisation d'une cartographie des zones d'abrutissement
      - Objectifs à termes : Suivi photo à reprendre, indice pression de pâturage
  
  - Hors RNR
    - Cahier de pâturage
    - État des lieux photographique lors de l'arrivée sur site et à chaque renouvellement
- Ces suivis conduisent à un ajustement de la pression de pâturage et à d'éventuelles interventions mécaniques sur le milieu

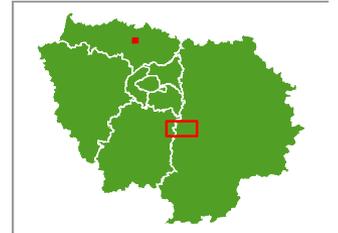
### 3 – Des contextes très hétérogènes



Crédit photo: AEV/ C.Angeniol

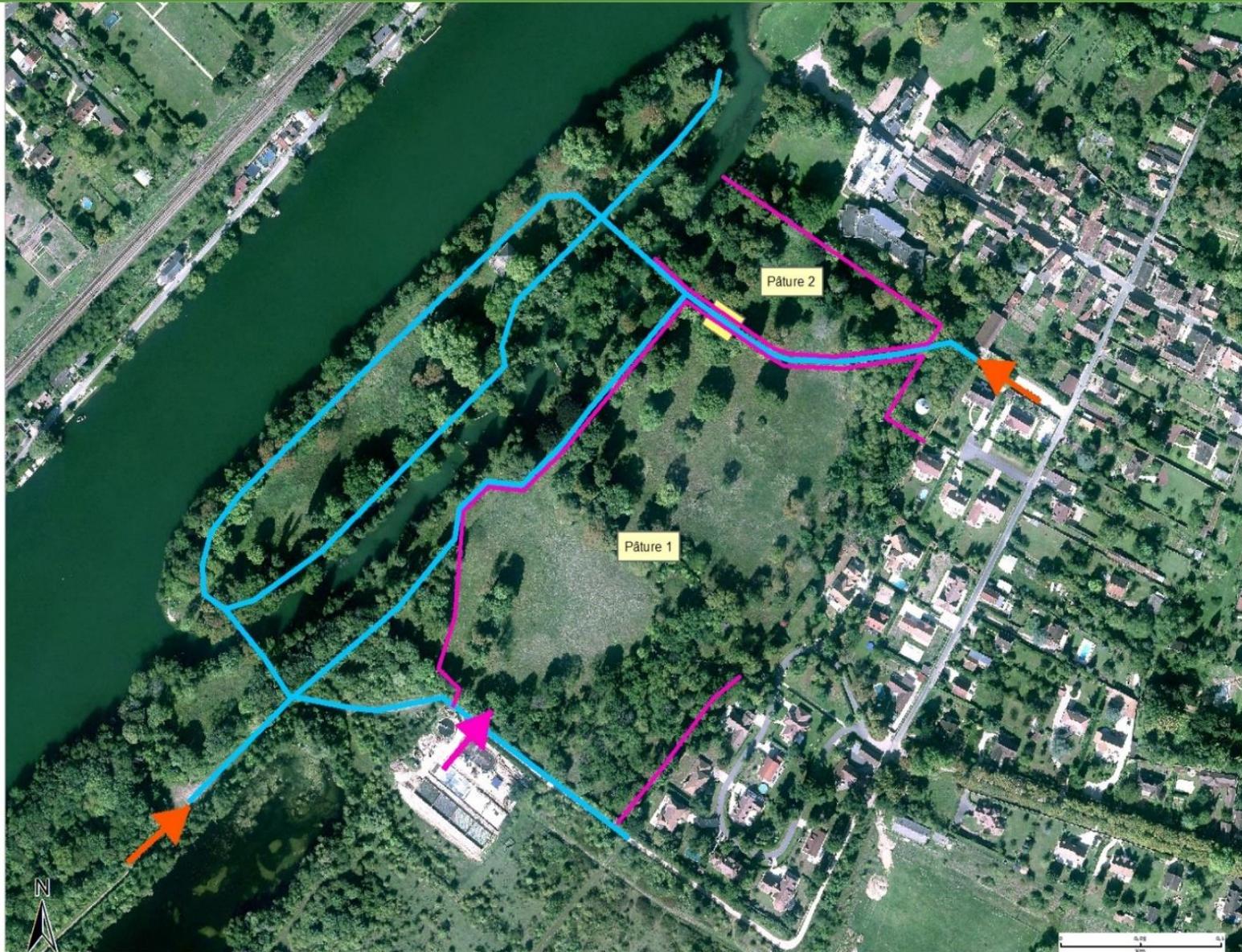
# Domaine des Iles : concilier rentabilité et enjeux environnementaux/ patrimoniaux

- Seine-Port (77) – 5 ha (7 ha à terme)
- Site classé, ZNIEFF de type II
- Objectifs :
  - éviter l'enrichissement du site,
  - préserver la biodiversité
  - valorisation économique par une éleveuse locale
  - Permettre l'accueil du public (site très fréquenté)
- Pâturage d'Aubrac – vente en circuit court localement
- Confortement d'une éleveuse locale (2018)
- Pas de MAEC possible
- Aménagements AEV : clôtures et parc de contention
- Contrat : convention



# Propriété des Iles

Périmètre des pâtures, implantations des entrées et portillons



## Légende

- Pâtûre 1: 740 ml ;  
Pâtûre 2: 390 ml
- Accès bétail avec Portail
- Accès piétons
- Sentes à réaliser
- Portillons bétail

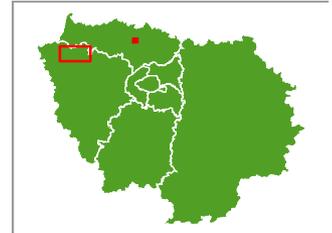
Agence  
des Espaces  
Verts

ile de France



# RNR de Moisson: préserver la biodiversité par le pâturage

- Moisson (78), 40ha de terres agricoles (RNR 313 ha)
- Objectif principal : gestion conservatoire des milieux ouverts (complexe de stades d'évolutions : pelouses, ourlets, manteaux, landes à genêt.)
- Mise en place du pâturage en 2015
- Pâturage par 70 moutons suffolk
- Diversification de l'activité d'une agricultrice
- Contrat : convention
- Mesures agro-environnementales et climatiques
- Aménagements AEV : clôtures et parc de contention

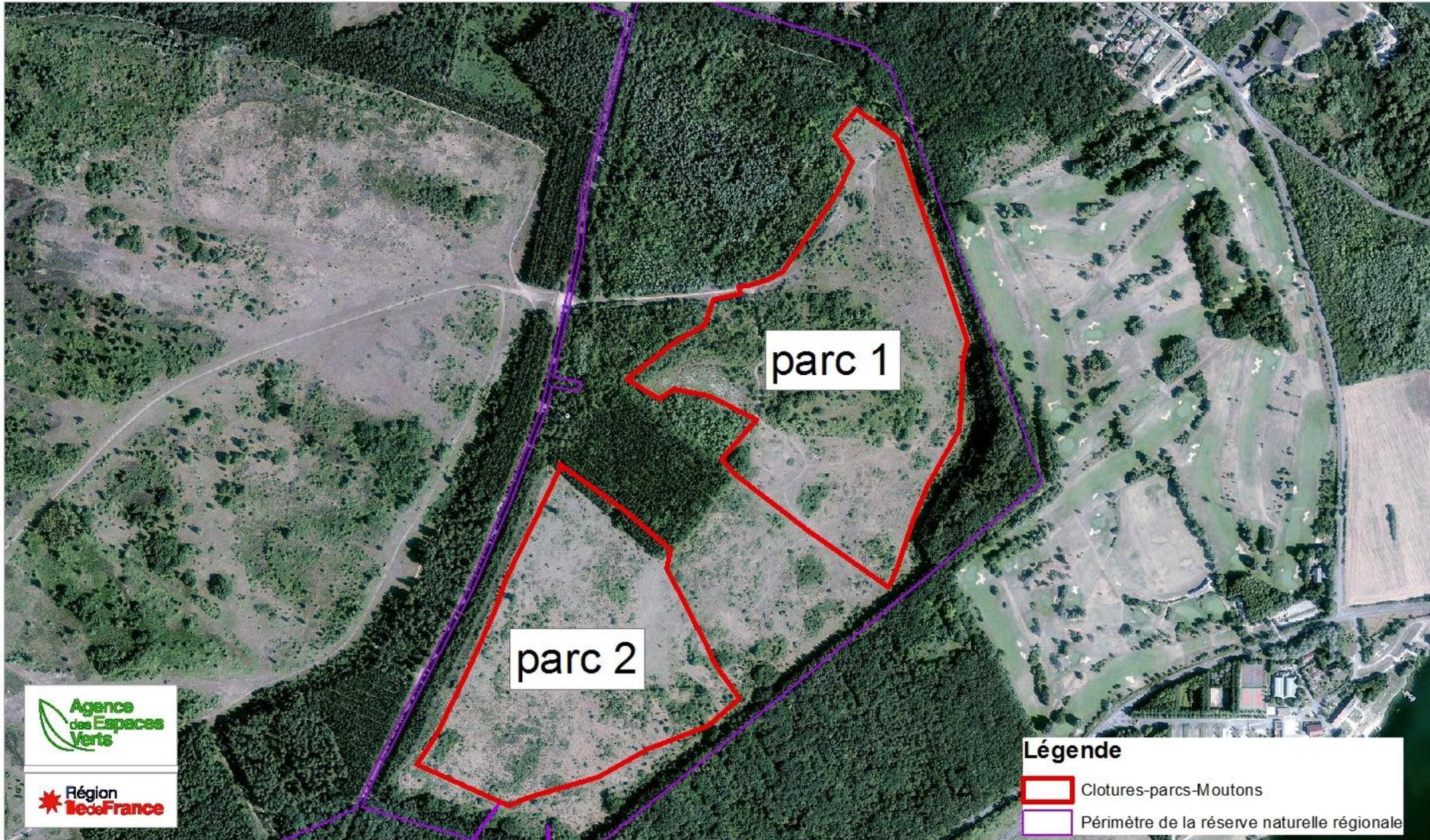




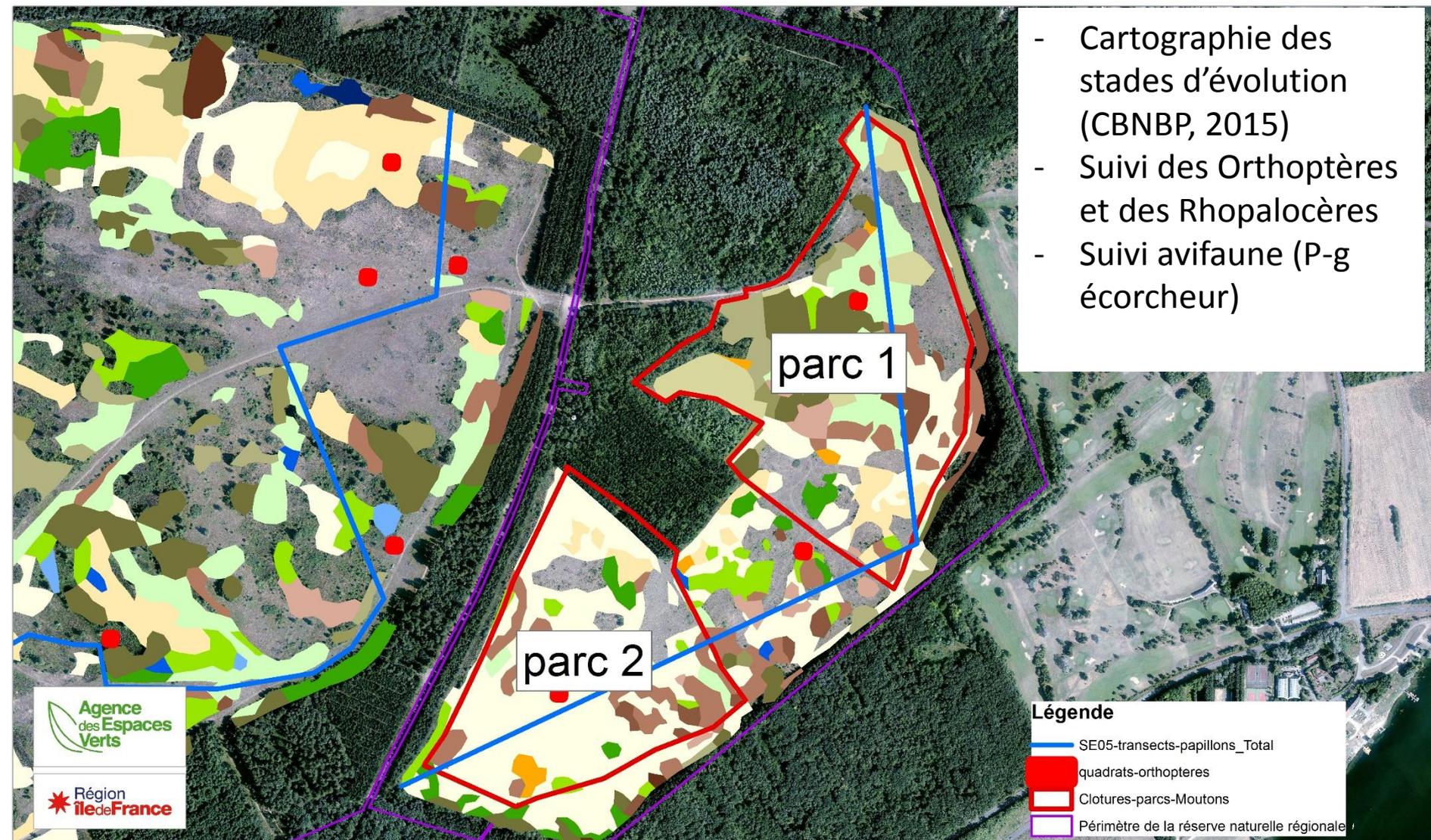


# Réserve naturelle régionale DE LA BOUCLE DE MOISSON

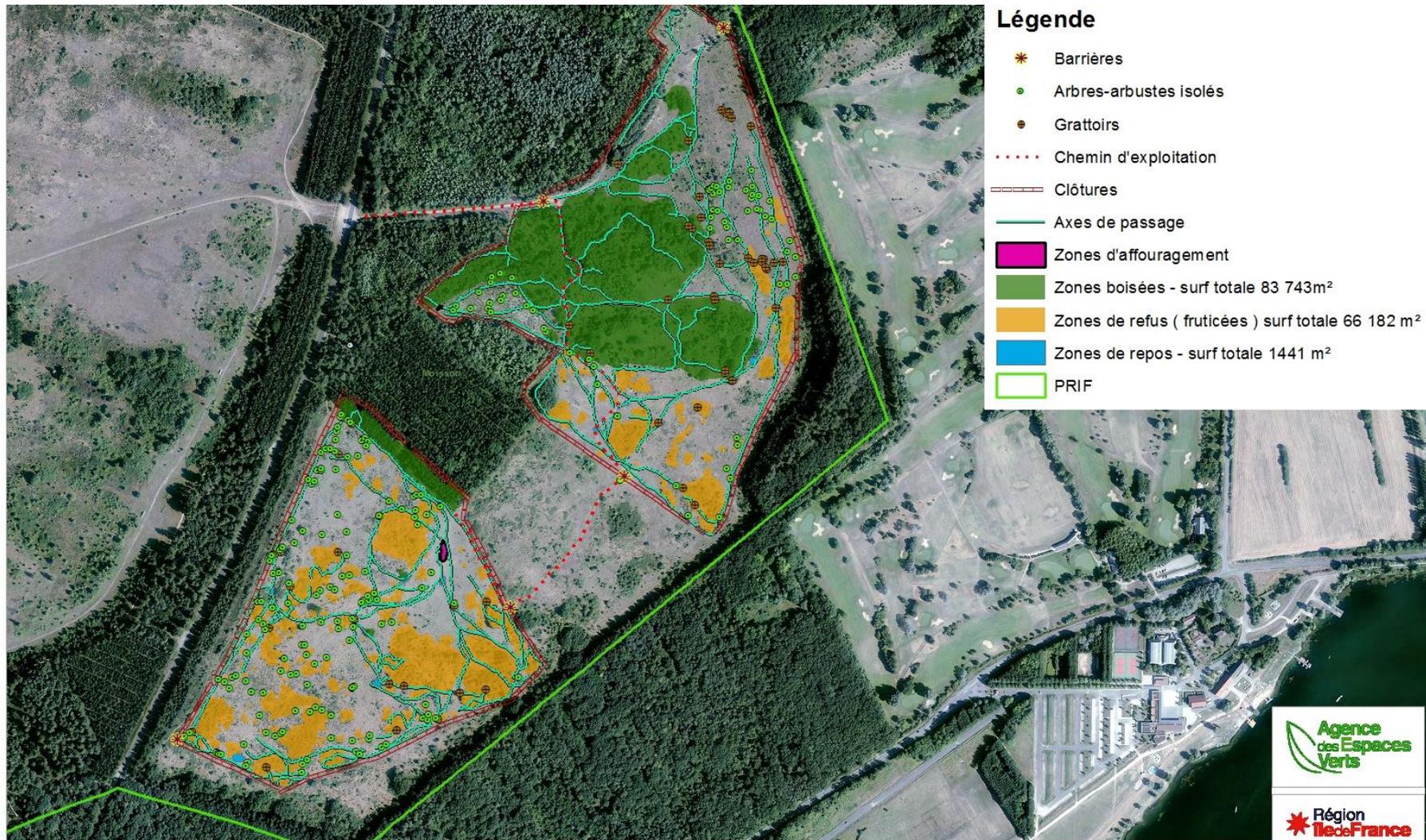
## Localisation des parcs de pâturage



- Cartographie des stades d'évolution (CBNBP, 2015)
- Suivi des Orthoptères et des Rhopalocères
- Suivi avifaune (P-g écorcheur)



# Cartographie des zones de pâturage



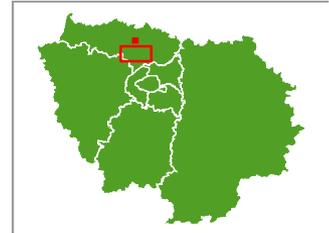
Sources : AEV Île-de-France ; BD TOPO IGN - Paris - Licence n° 2012-DIDF/1-28 ; InterAtlas

Agence  
des  
Espaces  
Verts

Région  
Île-de-France

# Marais de Stors : tester l'installation de pâturage en zone humide

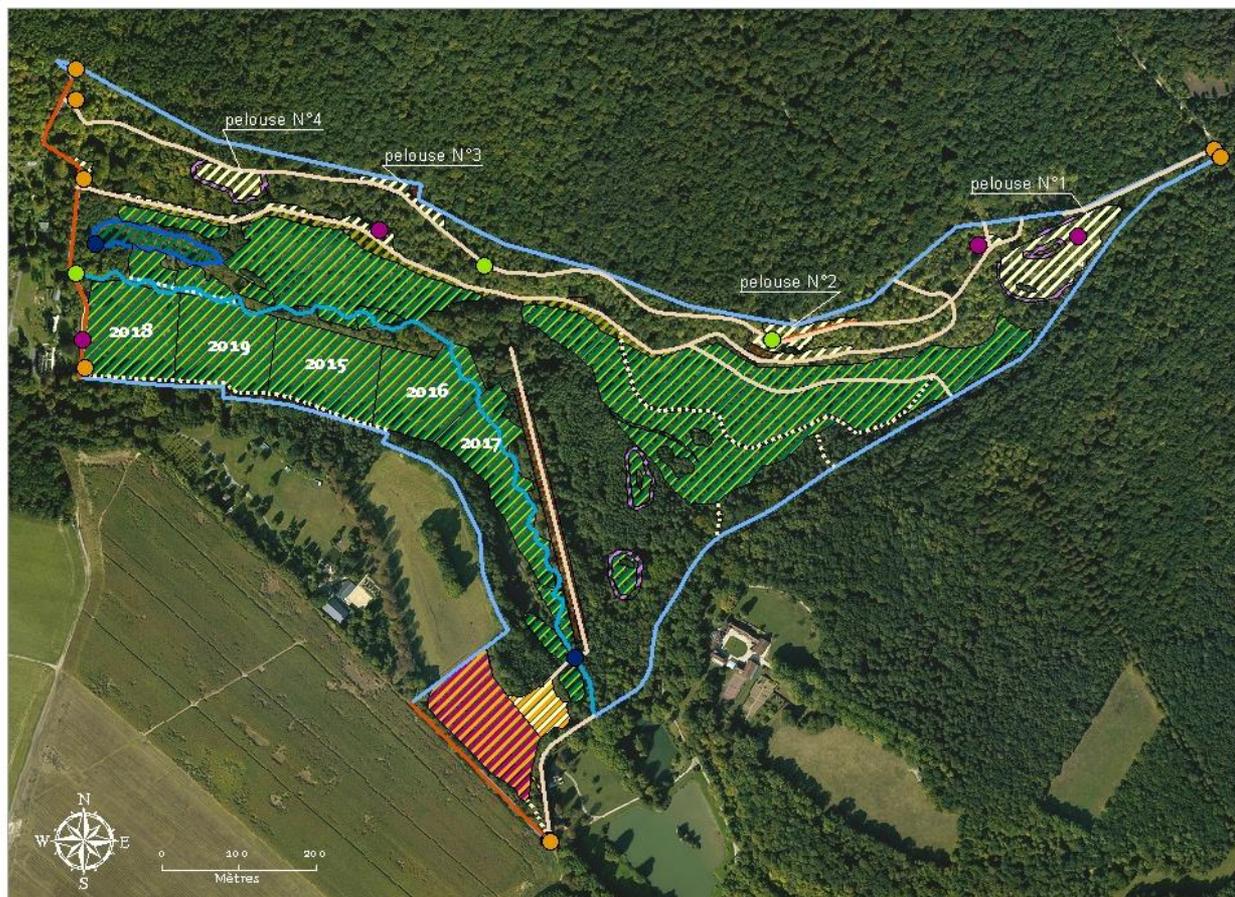
- Mériel (95) – 5ha (RNR : 47 ha)
- Milieux concernés : secteurs de bas-marais alcalin en fond de vallée
- Objectif du pâturage : Gestion conservatoire des secteurs de bas-marais précédemment restaurés par abattage et essouchages du boisement qui avait recolonisé le site depuis les années 1970
- Objectif du test : délimitation d'exclos et de surfaces pâturées ; évaluer l'impact du pâturage sur les milieux, comparaison avec les méthodes de fauche actuelle afin d'envisager une extension
- Contrat : prestation
- Durée : 2 ans dans un premier temps
- Animaux : Vaches highlands, moutons ravas
- Intérêt : passer à un mode de gestion moins impactant potentiellement pour les sols, diminuer les coûts de gestion en passant par un conventionnement avec l'éleveur.
- Enjeux faunistiques à prendre en compte : Ecrevisse à patte blanche, Agrion de Mercure, Vertigo de Desmoulins



# Marais de Stors : Gestion actuelle par fauche avec exportation

## Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors

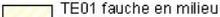
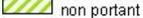
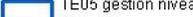
Travaux d'entretien



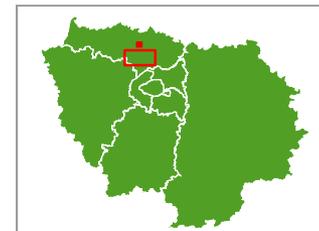
Sources : AEV Île-de-France 2013 ; @InterAtlas, 2008

Carte réalisée le 26/02/2014, auteur: CC/AEV

### Légende

-  RNR
-  TE01 fauche en milieu portant
-  TE02 fauche en milieu non portant
-  TE03 fauche bisannuelle
-  TE04 entretien de lisière
-  TE05 gestion niveaux eau
-  TE06 contrôle des ligneux
-  TE10 entretien des aménagements
-  TE12 entretien aménagements ou éléments remarquables
-  TE17 recépage écran végétal
-  TE09 gestion des invasives (NE)
-  TE10 entretien ouvrages et équipements (NE)
-  TE12 entretien éléments remarquables & aménagements (NE)
-  TE14 entretien mobilier (NE)
-  TE07 fauche/faucardage par tronçons du ru et de ses berges
-  TE13a entretien chemins public
-  TE13b entretien chemins techniques (NE)
-  TE14 entretien clôtures

NE = Non Exhaustif





Crédit photo: AEV/ A.Lucas

# Emplacement des clôtures

Marais de Stors

## Légende

—+— Clôtures mobiles

— Porte

— Accès

Roselière

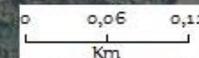
Zone 1A

Zone 1B

Zone 1C

Zone 1D

Zone Refuge



Estif France - 10/11



# Intérêts pour l'AEV

---

- Prise en compte des enjeux écologiques
- Valorisation agricole du foncier régional
- Installer/ conforter des éleveurs
- Diminuer les coûts de gestion
- Maintien des espaces ouverts
- Aspect récréatif pour les sites ouverts au public

→ Objectifs parfois contradictoires entre eux

# Conclusions

---

- Une action au cas par cas, ciblée en fonction des sites, de leur écologie, de la possibilité de faire venir un éleveur
- Parfois trop contraignant pour un éleveur : fauche ou prestation par défaut
- Installation d'éleveurs : reste exceptionnel mais peut permettre de compléter ou d'apporter une zone de repli
- Des questions sur :
  - les investissements initiaux par l'AEV
  - Les modalités de suivi
  - Le maintien du pâturage sur certains sites (lignes HT)
  - La mutualisation du foncier avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels pour améliorer l'attractivité des sites pour les éleveurs



**Agence des espaces verts** de la Région d'Île-de-France  
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc  
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

**[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)**



AEV Île-de-France



@aeviledefrance